

Information et recommandations en cas d'épisode de neige ou de verglas en Île-de-France.

1 - Pourquoi un plan ?

Le plan de gestion des conséquences d'un épisode de neige ou de verglas applicable en région d'Île-de-France, organise une série d'actions et de mesures en vue de prévenir et de réduire, voire de supprimer, les effets d'un épisode de neige ou de verglas pour la population.

2 - DÉFINITION DE L'ÉPISODE DE NEIGE ET DE VERGLAS

Par épisode de neige ou de verglas, il faut entendre :

- Des chutes de neige tenant au sol et couvrant au moins un département,
- Des pluies ou bruines verglaçantes couvrant au moins un département.



3 - Organisation du plan

A partir des informations fournies par Météo-France, il comporte deux niveaux de réaction :

- **Un niveau de pré-alerte** permettant la mise en vigilance des services administratifs et techniques ainsi que des organismes concernés (Directions régionales, Directions de l'Équipement, sociétés d'autoroutes...) ;
- **Un niveau d'alerte** se concrétisant par la diffusion d'une information aux professionnels et usagers de la route et la mise en oeuvre des dispositifs de coordination zonale relevant de la responsabilité du Préfet de Police, ainsi que des mesures prises par les préfets de la région.

4 - L'information des usagers

Lorsque le niveau d'alerte est déclenché, le Préfet de Police, Préfet de la Zone de Défense de Paris reçoit délégation des autres Préfets d'Île-de-France pour informer immédiatement, par communiqué de presse, le public de l'arrivée d'un épisode de neige ou de verglas.

Ce communiqué comprend, outre des informations générales sur la situation et les prévisions météorologiques, tout ou partie des recommandations suivantes destinées aux professionnels et usagers de la route :



- Différer leurs déplacements dans la région d'Île-de-France,
- Contourner l'agglomération de Paris, pour le trafic de transit,
- Emprunter prioritairement les réseaux ferrés de transport en commun,
- Adopter une conduite prudente et se munir, si nécessaire, d'équipements adaptés (chaînes, couvertures, boissons chaudes...).

Il est complété par des informations concernant les conditions de circulation et l'évolution de la situation météorologique.

L'information des usagers est délivrée sous trois formes :

Par les médias sous forme d'un "communiqué type" :

- Aux radios, télévisions et à la presse,
- Aux radios dédiées (107.7, 105.1, 92.7...),
- Sur les serveurs :

Minitel (3615 Route - 3615 Autoroute - 3615 Météo - 3611 Préfecture de Police),

Audiotel (Équipement = 08 36 68 20 00 - Société Autoroute = 08 36 68 10 77 - Préfecture de Police = 08 91 01 22 22),

Internet (<http://www.sytadin.tm.fr> - <http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr>).

Par l'affichage de messages cohérents et coordonnés sur les panneaux à message variable (PMV) :

- PMV des autoroutes concédées, exploités par les sociétés d'autoroutes,
- PMV des voies rapides et autoroutes en Île-de-France, exploités par le Service Interdépartemental d'Exploitation Routière (SIER),
- PMV du boulevard périphérique et journaux lumineux d'information, exploités par la Ville de Paris.

Par téléphone :

- CRICR de Créteil : 01 48 99 33 33,
- Centre d'information téléphonique du public de la Préfecture de Police : 01 53 71 53 00 (Si le Préfet de Police décide d'activer cette structure).

5 - Conseils pratiques à l'ensemble des usagers

Les prévisions de Météo-France annoncent un risque de chutes de neige ou de verglas.

Avant tout déplacement il est recommandé :

- De s'informer sur l'évolution des conditions climatiques et de circulation auprès des services téléphoniques et télématiques d'informations routières ou de Météo-France,
- D'envisager de différer vos déplacements par la route non obligatoires,
- De privilégier les transports en commun ferrés.

Pour l'utilisateur situé sur son lieu de travail, il est conseillé :

- Au moins de partir nettement plus tôt que l'heure prévisible de déclenchement de l'épisode climatique,
- Au mieux de laisser son véhicule sur le lieu de travail et prendre les transports en commun ferrés.



Si vous êtes sur la route, il est demandé

- D'écouter les radios donnant de l'information routière,
- D'adapter sa vitesse à l'état de la chaussée, de faciliter le passage des engins de traitement,
- De respecter les distances de sécurité entre les véhicules,
- D'utiliser les itinéraires de contournement pour la circulation de transit.

Si vous êtes sur un axe bloqué ou en approche, il est préconisé :



- D'utiliser, si possible, les transports en commun ferrés signalés,
- De laisser libre les voies de circulation pour faciliter le passage des engins de traitement,
- De ne pas quitter son véhicule, d'utiliser les bornes d'appel d'urgence plutôt que le téléphone portable,
- D'attendre les instructions des forces de l'ordre ou des secours qui vous prendront en charge,
- Si nécessaire, de suivre les consignes de mise en convoi.

6 - Conseils spécifiques aux poids-lourds

- Ne pas doubler, et utiliser la voie la plus à droite,
- S'assurer de la viabilité des axes et de la situation météo avant de quitter les grandes aires de stationnement d'Île-de-France (Rungis, Garonor, Villabé...),
- Suivre les consignes de mise en convoi,
- Respecter les consignes de guidage vers les aires de stationnement pré-définies,
- Se conformer aux mesures d'interdiction de circulation des Poids lourds si celles-ci sont prescrites.

7 - Itinéraires de contournement pour la circulation de transit

En cas d'épisode de neige ou de verglas en région d'Île-de-France, les axes autoroutiers et routiers qui permettent à la circulation de transit (véhicules légers et poids-lourds) de contourner l'agglomération parisienne sont représentés en vert foncé sur la carte.

8 - Cartes du réseau privilégié

[8.1 - Paris et la petite couronne](#)

[8.2 - Région d'Île-de-France](#)

